

Procédure file

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	2023/2931(DEA)	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Réalisation d'audits pour les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne		
Complétant 2020/0361(COD)		
Sujet		
2 Marché intérieur, marché unique		
2.40 Libre circulation et prestation des services		
3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques		
3.45.05 Politique de l'entreprise, commerce électronique, service après-vente, distribution		
4.60.06 Intérêts économiques et juridiques du consommateur		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)		
	JURI Affaires juridiques (Commission associée)		
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)		

Événements clés			
20/01/2022	Dossier renvoyé à la commission compétente		
20/10/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)06807	
20/10/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
08/11/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
08/11/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
31/01/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2023/2931(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	IMCO/9/13520

Portail de documentation					
Document de base non législatif		C(2023)06807	20/10/2023	EC	
Document annexé à la procédure		C(2023)9034	15/12/2023	EC	
Document annexé à la procédure		C(2024)1581	06/03/2024	EC	

Transparence			
TERHE? Cristian	Membre	12/04/2022	Delivery Platforms Europe on platform workers